

Vu sur Facebook...

À PROPOS DE LA DISPARITION D'ALBERT MUNIER, DÉCÉDÉ MARDI

«Une pensée pour toute la famille, une personne chaleureuse et attachante. Que de beaux souvenirs. R.I.P.»



HUGUETTE SCHERZ

À PROPOS DE LA POSE DE NIDS À HIRONDELLES À ROLLE.

«Oh, s'il vous plaît, mettez-en partout!»

ANNE-LISE GABRIEL

À PROPOS D'INCIVILITÉS ET NOTAMMENT DE DÉGÂTS À UN AUTOMATE À BOISSONS À LA GARE DE BIÈRE.

«Ça fait des années que cela dure.»

JEAN-MARIE PAGE

«Il faut commencer par les parents pour leur apprendre l'éducation.»

LUC SCHWARZENTRUB

À PROPOS DES LIMITATIONS DE SORTIES À LA PLACE D'ARMES DE BIÈRE EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS.

«C'est plus comme à l'époque...»

PINCO SENTENZA

À PROPOS DE LA VILLE DE MORGES QUI PERD DES COMPÉTENCES DANS SES SERVICES COMMUNAUX.

«Le mal est déjà fait...»

CATHY ROTH

«Il faut bouger»

SANTÉ Je ne veux pas parler de l'hiver qui ne se fait. Je ne veux pas parler de la misère dans le monde, encore que là il y aurait de quoi faire. Je veux parler du coronavirus! Chefs d'Etat du monde entier, il faut bouger et débloquent de

l'argent pour les chercheurs afin de trouver rapidement un vaccin. Notre jeunesse ne veut pas mourir, de même que d'autres personnes de tout âge. Alors, bougez-vous!

JEAN-MARCEL SIDLER,

NYON

LIVING IN NYON

Permission to be Impolite

CATHERINE NELSON POLLARD
BLOGUEUSE SUR WWW.LIVINGINNYON.COM

Well, my goodness me. It has taken me years to get over my British reticence and become accustomed to the Swiss tradition of greeting people by kissing them three times on the cheeks. And now, when I am completely used to the "trois bises", it's announced that kissing or even shaking hands with other people is currently not recommended right now. But it's hard to pull back and simply acknowledge the other person by just nodding. It seems so impolite.

The current Coronavirus situation has seen some amusing scenes of world leaders greeting each other in interesting ways, from tapping each other's feet, to fist bumps or banging elbows. It doesn't seem very stately, but there again, we are in an unusual state of affairs. Societal behaviour is being all shook up. Just this week I visited a doctor who put her hands together, bowed and said, "Today I am not shaking hands, I am greeting patients the Indian way". "Namaste" I replied.

«I am all for helping to tackle the climate crisis but it really seems bad manners not to say "merci".»

All being well, unless my travel plans are cancelled, I hope to go to a wedding on Saturday in the Emerald Isle (Ireland). It's going to be weird and a bit of a shame not to be able to congratulate and kiss the bride after she says, "I do". I think though that everyone understands the reason why as we

all have been given permission to be impolite at the moment. There is however, one courtesy that I simply cannot forgo, and that is replying with a "thankyou" at the end of an email conversation. Apparently this small gesture means a lot of unnecessary emails are being sent which all adds to our carbon footprint. A report out at the end of last year highlighted the issue and said that we should all "think before we thank". I am all for helping to tackle the climate crisis but it really seems bad manners not to say "merci".

Anyway, as all normal rules of etiquette in daily life are now on hold, I will end this week by reverting to the English style of things. I will steal away without kissing on three cheeks, shaking your hand or even saying goodbye properly. I can file à l'anglaise without any angst at all. But I don't really want to get used to this way of life. I would hate it to become infectious.

«Essertines, un projet bien ciblé!?»

ÉOLIENNES Lors d'un échange court, je me suis permis, comme simple citoyen, de poser à Monsieur Nicolas Suter, notre député, la question suivante: Un peu partout dans le monde, les témoignages se multiplient et concordent quant aux effets nocifs pour la santé humaine et animale provoqués par les infrasons et les effets stroboscopiques des éoliennes géantes. Des quantités de travaux scientifiques démontrent cette réalité. L'OMS recommande d'ailleurs une distance de 3 km entre installations et habitations. La plupart des pays ont légiféré. L'Allemagne, fortement impliquée dans cette industrie, vient de fixer à 1 km cette mesure, le mécontentement de la population allant grandissant. Chez nous, c'est la politique du déni, tant au niveau national que cantonal. Ainsi, on a même un projet où l'on veut imposer un aérogénérateur géant à quelque 300 m. de fermes et élevages de



DR/IMAGE D'ILLUSTRATION

chevaux. Est-ce éthique et humain?

Voici sa réponse:

«Je pense que la manière de faire suisse, à savoir des implantations ciblées, raisonnables, bien étudiées, démontables en fin de vie, permettra d'offrir le complément important à la réussite énergétique à laquelle nous devons faire face.» En somme, tout va bien. Les échecs, les mauvaises expériences des pays étrangers, les milliards dépensés pour quelques pour cent d'une électricité très chère, intermittente, aléatoire et non pi-

lotable, ne nous concernent pas. Pas plus que les nuisances infligées à une part non négligeable des populations (vertiges, acouphènes, maux de tête, insomnies, etc.) La pompe à fric fédérale doit tourner au profit d'une toute petite minorité. Elle n'a que faire de la beauté de nos paysages et de régions encore préservées. Et avec ces tours géantes de quelque 200 m. de haut, grâce aux balises lumineuses et clignotantes, ce sera Noël toute l'année!

BERNARD REYMOND, L'ISLE

«La Municipalité de Gland patine»

PATINOIRE Le projet d'une patinoire fixe fait jaser dans notre ville de Gland. Mais, parlant de glace, ce n'est que la pointe de l'iceberg. La revalorisation du vieux bourg et son passage en zone de rencontre a été annoncée comme prioritaire par la Municipalité en 2014! Faut-il attendre que d'autres conduites sautent? La zone 30 km/h de l'ouest est aussi en panne. Alors qu'elle comprend deux grands établissements scolaires. Pour la sécurité des piétons et cyclistes, rien ne bouge. Au contraire la piste entre l'avenue du Mont-blanc et les Perreretts est dans un état déplorable. A l'inverse,

rien qu'avec les mises à l'enquête de l'été passé, ce sont plus de 750 places de parc pour voitures que la Municipalité est prête à laisser se réaliser. De quoi finir d'engorger complètement la ville. Quant au projet de mégastep, situé en bordure de la zone concernée, qui comprendra, entre autres, Nyon, elle nécessitera de pomper la m... de toute la région et donc de dépenser beaucoup d'énergie. Nos autorités se vantent d'avoir obtenu pour la commune le label «Cité de l'énergie». Notre exécutif mérite plutôt le label d'énergivore.

ANDRÉ WÜRGLER,
GLAND

ARCH. CÉDRIC SANDOZ - IMAGE D'ILLUSTRATION

UNE QUESTION DE DROIT

ALEXIS LAFRANCHI
AVOCAT CHEZ HELVETICA AVOCATS

Vol annulé à cause du coronavirus: puis-je être remboursé?

«Avec mon petit ami, nous sommes censés prendre un vol à destination de Moscou dans deux semaines. Selon les informations actuelles, le vol est maintenu mais nous souhaiterions connaître nos droits s'il venait à être annulé à cause de la propagation du coronavirus. Qu'en est-il?»

Voici un sujet d'actualité! Il est vrai que l'évolution de la situation liée au coronavirus génère une certaine inquiétude, notamment auprès des personnes ayant prévu un vol/voyage à l'étranger prochainement.

Tout d'abord, il est important de relever qu'en l'état l'Organisation mondiale de la santé n'a pas émis de restrictions de voyage même si certains aéroports – par exemple Hong Kong ou Singapour – ont introduit des mesures de dépistage systématique pour les voyageurs en provenance de certains pays et qu'il est à prévoir des mesures de surveillance accrues dans d'autres aéroports internationaux.

Du point de vue légal, le Conseil fédéral peut s'appuyer sur la récente loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme entrée en vigueur en jan-

vier 2016 (appelée «loi sur les épidémies, LÉp) pour fixer, avec le concours des cantons, des objectifs et des stratégies visant à détecter, à surveiller, à prévenir et à combattre les maladies transmissibles, dont fait partie le nouveau coronavirus. C'est sur la base de cette loi que le Conseil fédéral a récemment interdit, avec effet immédiat, les manifestations publiques et privées en Suisse réunissant plus de 1000 personnes (cette interdiction s'appliquant en l'état jusqu'au 15 mars 2020 au moins), les cantons étant chargés d'appliquer cette interdiction et de contrôler si elle est respectée. A noter sur ce point que l'organisateur des manifestations concernées par l'annulation doit rembourser les billets achetés à moins que ses conditions générales prévoient précisément une exclusion ou d'autres modalités comme un report ultérieur de date.

Le Conseil fédéral pourrait ainsi être amené à prendre d'autres décisions, notamment d'édicter des dispositions sur la base des articles 41 et suivants de la LÉp concernant le transport international des personnes afin d'empêcher la propagation transfrontalière du coronavirus – par exemple imposer la fourniture de rensei-

gnements sur l'état de santé des voyageurs, la présentation d'un certificat médical, etc. Worst-case scenario, l'Office fédéral de la santé publique pourrait provisoirement refuser la sortie du pays à des personnes malades ou présumées malades si cela est nécessaire pour empêcher la propagation du coronavirus. Nous en sommes heureusement encore loin...

En l'espèce, si votre vol devait être annulé ces prochains jours, il y a tout d'abord lieu de connaître la raison de cette annulation. S'il s'agit d'une décision de la compagnie aérienne, vous devriez être intégralement remboursé par celle-ci. A noter que vous ne pourrez en revanche pas réclamer d'indemnisation supplémentaire (billets de train, etc.) car il s'agit d'une situation extraordinaire mais il vaut la peine de se renseigner auprès de votre assurance si une prise en charge est possible compte tenu du contexte particulier.

Note: cette chronique a été rédigée au vu des informations disponibles au jour de sa rédaction et il est nécessaire de bien se renseigner auprès des autorités officielles et de votre compagnie aérienne d'ici la date du vol.

Notre rubrique «Une question de droit» paraît toutes les deux semaines, en alternance avec le récit historique de Nicolas Quinche. Nos partenaires de l'étude d'avocat Helvetica répondront à vos questions juridiques. Vous avez un litige, quels sont vos droits? N'hésitez pas à poser vos questions, votre anonymat est garanti. Il suffit de les envoyer par e-mail à l'adresse info@lacote.ch en mentionnant «Une question de droit». Vous pouvez également les faire parvenir par courrier à: La Côte, «Question de droit», route de Saint-Cergue 293, case postale 1256, 1260 Nyon 1